

Tarifs du gaz naturel

dès le 1^{er} janvier 2018

Augmentation du prix de l'énergie

L'augmentation du prix d'achat du gaz sur les marchés européens et des charges de transport engendrent une hausse du tarif de vente.

Augmentation de la taxe fédérale sur le CO₂

Prélevée depuis 2008 sur les combustibles fossiles, cette taxe d'incitation encourage l'utilisation économe des énergies fossiles.

Son montant est automatiquement relevé si les objectifs intermédiaires fixés dans l'ordonnance sur le CO₂ ne sont pas atteints. En 2016, ces émissions ont atteint 17,61 millions de tonnes. En tenant compte de la correction climatique, la réduction par rapport à 1990 est de 24,8%. L'objectif de 27% n'ayant pas été atteint, la taxe est augmentée dès le 1^{er} janvier 2018. Pour le gaz naturel, elle s'élève à CHF 96.— par tonne de CO₂ soit 1.744 cts/kWh.

		moins de 100'000 kWh/an	plus de 100'000 kWh/an
Gaz naturel	Energie	6.466 cts/kWh	6.306 cts/kWh
	Taxe CO ₂	1.744 cts/kWh	1.744 cts/kWh
	Tarif	8.21 cts/kWh	8.05 cts/kWh
Abonnement		10.– CHF/mois	10.– CHF/mois

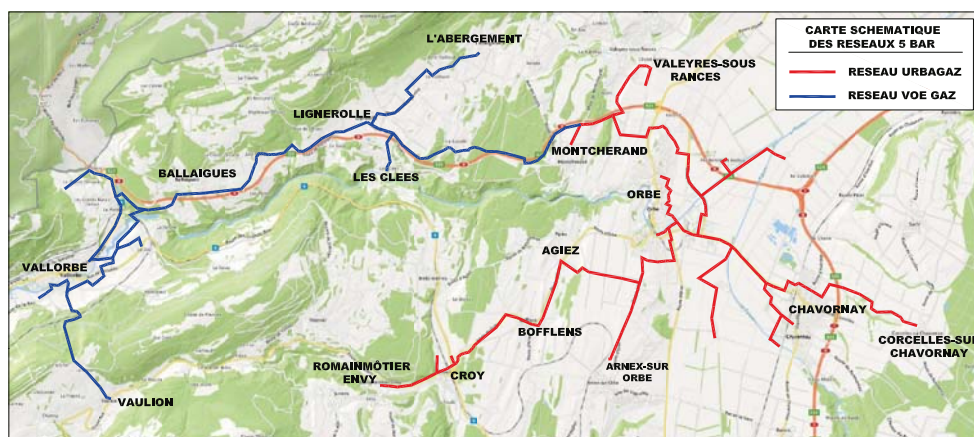
Tous les tarifs sont hors TVA.

Facteur de conversion m³/kWh : 10.40



Une société du groupe VOénergies

Les réseaux



Service clientèle

Orbe

Rue de la Poste 2

Lundi - Vendredi: 8h - 12h et 13h30 - 17h30
Samedi: 9h - 12h

Vallorbe

Grand-Rue 1

Lundi - Jeudi: 7h30 - 12h et 13h30 - 17h
(fermé le mercredi)
Vendredi: 7h30 - 12h et 13h30 - 16h00

Notre service clientèle se fait un plaisir de vous renseigner par email (info@voenergies.ch) ou par téléphone au

058 234 2000

Rue de la Poste 2 1350 Orbe 058 234 2000 urbagaz.ch Une société du groupe VOénergies

urbagaz